

# AVIS PUBLIC

## ADOPTION DU RÈGLEMENT NO. 502 – MODIFIANT LES DISPOSITIONS CONCERNANT LA CONTRIBUTION RELATIVE AUX PARCS ET ESPACES VERTS DU RÈGLEMENT NO.451 SUR LE LOTISSEMENT DE FAÇON À Y INCLURE UNE DISPOSITION PRÉVOYANT LA POSSIBILITÉ DE CONCLURE UNE ENTENTE PRÉVOYANT LE REPORT DE CONTRIBUTION

---

AVIS PUBLIC est par la présente donnée de ce qui suit :

Lors d'une séance ordinaire du conseil municipal de Saint-Cyprien-de-Napierville tenue mardi le 13 juillet 2021 à 20h00, le conseil municipal a adopté le règlement no.502 modifiant les dispositions concernant la contribution relative aux parcs et espaces verts du règlement no.451 sur le lotissement de façon à y inclure une disposition prévoyant la possibilité de conclure une entente prévoyant le report des frais de contribution.

Ledit règlement entre en vigueur suite à la réception du certificat de conformité par la MRC des Jardins-de-Napierville.

Toute personne intéressée peut en prendre connaissance à l'hôtel de ville de la municipalité situé au 121, Rang Cyr à Saint-Cyprien-de-Napierville. En raison de la pandémie qui sévit actuellement, veuillez prendre note que nos bureaux sont présentement ouverts au public les lundi et jeudi de 8h à midi et de 13h à 17h. Nous maintenons nos services aux citoyens via le télétravail les autres journées de la semaine par téléphone au 450-245-3658 et par courriel au [info@st-cypriendenapierville.ca](mailto:info@st-cypriendenapierville.ca). Nous assurons le suivi des demandes selon l'horaire de travail suivant : du lundi au jeudi de 8h à midi et de 13h à 17h ainsi que le vendredi de 8h à midi.

Donné à Saint-Cyprien-de-Napierville, ce 18<sup>e</sup> jour d'octobre 2021.

**James L.Lacroix**  
*Directeur général  
et secrétaire-trésorier*

# CERTIFICAT DE PUBLICATION

## **ADOPTION DU RÈGLEMENT NO. 502 – MODIFIANT LES DISPOSITIONS CONCERNANT LA CONTRIBUTION RELATIVE AUX PARCS ET ESPACES VERTS DU RÈGLEMENT NO.451 SUR LE LOTISSEMENT DE FAÇON À Y INCLURE UNE DISPOSITION PRÉVOYANT LA POSSIBILITÉ DE CONCLURE UNE ENTENTE PRÉVOYANT LE REPORT DE CONTRIBUTION**

---

Je soussigné, Directeur général & secrétaire-trésorier, résidant à Granby, certifie par la présente sous mon serment d'office, avoir affiché l'avis public relatif à l'adoption du règlement ci-haut mentionné à l'hôtel de ville, sur les plateformes de communication ainsi que sur le site internet de la municipalité en conformité avec le règlement relatif aux avis publics entre 10 heures et midi ce 18<sup>e</sup> jour d'octobre 2021.

En foi de quoi, j'émet ce certificat à St-Cyprien-de-Napierville ce 18<sup>e</sup> jour d'octobre deux mille vingt et un.

*James L.Lacroix*  
*Directeur général*  
*et secrétaire-trésorier*